



**ARRETE**  
**N° 07B/2026**

Portant délégation de fonctions du 3<sup>ème</sup> Maire Adjoint

Annule et remplace l'arrêté n° 07/2026  
Pour erreur matérielle

---

**Le Maire de la commune de SABARAT,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18 et L2122-23,  
VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026-10 en date du 21 Mars 2026, fixant à 3 le nombre des adjoints au maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 Mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire au terme de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales un certain nombre de ses compétences,

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame BARRE Patricia en qualité de 3<sup>ème</sup> Maire Adjoint en date 21 Mars 2026,

VU la prise de fonction de Madame BARRE Patricia, au rang de 3<sup>ème</sup> Maire Adjoint, à partir du 21 mars 2026,

CONSIDERANT que le Maire peut sous sa surveillance et sous sa responsabilité déléguer une partie de ses fonctions,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Madame BARRE Patricia, 3<sup>ème</sup> Maire Adjoint un certain nombre d'attributions relevant du domaine de la Gestion du Personnel Communal, de l'État Civil, du Social et de l'Administration Générale,

**ARRETE**

**Article 1 :**

En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame BARRE Patricia, 3<sup>ème</sup> Maire Adjointe, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- État Civil ;
- Gestion du Personnel ;
- Social et Affaires Scolaires ;
- Administration Générale.

**Article 2 :**

Sous notre surveillance et notre responsabilité, délégation de signatures est donnée à Madame BARRE Patricia, 3<sup>ème</sup> Maire Adjoint, dans les domaines suivants :

**État Civil :**

Madame BARRE Patricia, 3<sup>ème</sup> Maire Adjoint, est déléguée à l'État Civil et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service de l'État Civil.

Par cette délégation, Madame BARRE Patricia, 3<sup>ème</sup> Maire Adjointe pourra d'autre part, légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs, courriers et autorisations relatifs à l'État Civil.

Date de transmission de l'acte: 20/04/2026

Date de reception de l'AR: 20/04/2026

009-210902532-AR\_007B\_2026-AR

A G E D I

**Gestion du Personnel Communal :**

Madame BARRE Patricia, 3<sup>ème</sup> Maire Adjointe, est déléguée à l'État Civil et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs à la Gestion du Personnel Communal.

Par cette délégation, Madame BARRE Patricia, 3<sup>ème</sup> Maire Adjointe, pourra d'autre part, légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs, courriers et autorisations relatifs à la Gestion Personnel Communal :

- actes de gestion du personnel (arrêtés, décisions, congés...);
- les actes relatifs à la formation des agents.

**Affaires Sociales et Affaires Scolaires :**

Madame BARRE Patricia, 3<sup>ème</sup> Maire Adjoint, en cas d'indisponibilité de Madame LACANAL Carole, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, est déléguée à l'État Civil et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs aux Affaires Sociales et Affaires Scolaires.

Par cette délégation, Madame BARRE Patricia, 3<sup>ème</sup> Maire Adjointe, pourra d'autre part, légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs, courriers et autorisations relatifs aux Affaires Sociales et Affaires Scolaires.

**Administration Générale :**

Madame BARRE Patricia, 3<sup>ème</sup> Maire Adjoint, en cas d'indisponibilité de Monsieur REY Didier, Maire Adjoint et de Madame LACANAL Carole, Maire Adjoint, est déléguée à l'État Civil et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs à l'Administration Générale.

Par cette délégation, Madame BARRE Patricia, 3<sup>ème</sup> Maire Adjointe, pourra d'autre part, légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs, courriers et autorisations relatifs à l'Administration Générale.

**Article 3 :**

Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet ainsi qu'une expédition à Monsieur le Trésorier.

Sabarat, le 31 mars 2026

Le Maire,  
Laurent MEJHORAT



Notifié le 31/03/2026

A Madame Patricia BARRE,  
3<sup>ème</sup> Maire Adjoint

Date de transmission de l'acte: 20/04/2026

Date de reception de l'AR: 20/04/2026

009-210902532-AR\_007B\_2026-AR

A G E D I